



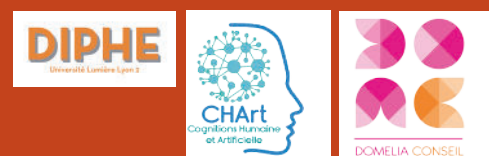
Mieux connaître les personnes déficiences visuelles en France

L'enquête Homère a été initiée par un collectif d'associations et l'Institut national des jeunes aveugles. Elle repose sur une démarche participative impliquant plus d'une cinquantaine de contributeurs : les personnes déficientes visuelles, leurs proches et les professionnels qui les accompagnent. Cette étude permet de mieux comprendre ce que les personnes vivent au quotidien, mais aussi ce qu'elles savent de leur déficience visuelle, mettant en évidence, pour certaines d'entre elles, les difficultés de compréhension ou de réception du diagnostic médical.

Les porteurs de l'étude



Le consortium de recherche



Les partenaires



Une démarche participative

L'enquête Homère a été réalisée selon une démarche participative qui associe les personnes concernées et les chercheurs.

Les résultats présentés portent sur 1865 répondants, dont 46 % sont aveugles, 24 % malvoyants sévères et 30 % malvoyants moyens. Les femmes représentent 55 % de l'échantillon ; 5 % des répondants ont entre 0 et 15 ans, 5 % entre 16 et 29 ans, 34 % entre 30 et 59 ans et 56 % 60 ans et plus.

La déficience visuelle survient à la naissance pour 33 % de l'échantillon. Lorsqu'elle est survenue au cours de la vie, elle a été progressive pour 69 % des personnes concernées et soudaine pour 31 %. Les répondants déclarent à 59 % ne pas avoir été pris en charge pour une autre déficience ou un autre handicap.

24 % des répondants habitent la région Rhône-Alpes-Auvergne, 16 % l'Île-de-France, 11 % l'Occitanie, et entre 2 et 8 % pour les autres régions.

63 % des répondants de plus de 15 ans sont adhérents dans des associations de personnes déficientes visuelles. Certains profils de personnes déficientes visuelles ont été peu touchés par l'enquête, par exemple les personnes âgées vivant en résidence, les adultes vivant en foyer d'hébergement ou les travailleurs d'Esat.

La maîtrise du braille, du numérique et des déplacements est une condition nécessaire pour le pouvoir d'agir des personnes déficientes visuelles.

La maîtrise du braille est une compétence essentielle pour l'autonomie de la personne aveugle ou malvoyante sévère.

Elle varie considérablement en fonction de l'intensité et de l'âge de survenue de la déficience : 79 % des personnes aveugles de naissance sont brailleuses, contre 15 % après 40 ans et 0 % après 60 ans. Parmi les répondants, 28 % maîtrisent le braille intégral ou abrégé, 10 % ont quelques notions de braille et 62 % ne le lisent pas du tout. 51 % des brailleuses ont un niveau supérieur ou égal à bac+2 et 51 % des non-brailleuses ont un niveau inférieur au bac. La maîtrise du braille influe également sur la capacité à choisir les formations en fonction de l'intérêt personnel (80 % des brailleuses contre 58 % des non-brailleuses).

Ne pas utiliser le braille s'explique par l'absence de besoin ou d'envie pour 66 % des personnes aveugles, 76 % des malvoyants sévères et 83 % des malvoyants moyens. Cependant, **15 % des répondants non-brailleuses**

Les conditions du pouvoir d'agir

déclarent qu'ils auraient eu besoin d'apprendre le braille, mais qu'ils n'en ont pas eu l'occasion, suggérant ainsi la nécessité d'offrir davantage d'opportunités de l'apprendre.

L'audiodescription est utilisée par 58 % des 16-59 ans et 53 % des 60 ans et plus, essentiellement pour la télévision et le cinéma.

Concernant leur **rapport au numérique**, 65 % des répondants utilisent Internet tous les jours ou presque. **Écrire des courriels de façon autonome est simple pour 60 % des personnes** alors que **réaliser des démarches en ligne de façon autonome ne l'est que pour 10 % des répondants**. L'utilisation d'Internet est d'autant plus difficile que les répondants sont âgés et semble étonnamment plus facile pour les répondants aveugles que pour les répondants malvoyants sévères.

La maîtrise du numérique pour la formation et l'emploi est une compétence essentielle puisque, parmi les principaux obstacles à l'emploi cités, nous avons les **outils et logiciels non adaptés, l'inaccessibilité des annonces en ligne ou des moyens pour postuler**.

Sur l'accès aux droits par exemple, **deux tiers des répondants majeurs ont besoin d'être accompagnés pour réaliser l'acte essentiel d'une citoyenneté pleine et entière, c'est-à-dire voter**. Parmi les répondants majeurs de 18 ans et plus qui votent, près d'un cinquième ont déjà renoncé en raison de leur problème visuel. Concernant l'accès aux services publics, **près de 60 % des répondants préfèrent avoir un contact humain dans le cadre de leurs démarches**, que ce soit par téléphone ou au guichet, **et 28 % préfèrent le faire sur un site Internet, sous réserve qu'il soit accessible**.

Se déplacer, quand on est une personne déficiente visuelle, nécessite des aides à la mobilité : ainsi 58 % des répondants utilisent une canne blanche, 32 % des outils technologiques comme le GPS, les applications smartphone ou les balises sonores, et 9 % un chien guide. Or, **si l'utilisation des aides est indispensable aux personnes aveugles ou malvoyantes sévères, 59 % des répondants malvoyants moyens n'en utilisent aucune**. À noter que 60 % des répondants déclarent avoir connu au moins une fois dans les douze derniers mois une mise en danger (chute, coup, bousculade).

La mobilité influe sur de nombreux domaines comme l'emploi puisque l'inaccessibilité des bureaux et/ou des transports est repérée comme un frein majeur à la formation et à l'emploi. De même, **le niveau d'étude a un lien direct avec la capacité de déplacement de la personne** : 53 % des personnes avec un niveau égal ou supérieur à bac+2 se déplacent de façon autonome alors que 55 % des personnes qui ne se déplacent que sur certains trajets ou 46 % qui ne se déplacent jamais seules ont un niveau inférieur ou égal au baccalauréat.

Les freins à la participation sociale

La prise en compte et la reconnaissance de la déficience visuelle, des difficultés majeures pour la participation sociale.

La participation des personnes déficientes visuelles est parfois fortement entravée par le **manque d'adaptations spécifiques**, notamment pour les répondants malvoyants moyens.

Dans les classes ordinaires de primaire et secondaire, pour plus de la moitié des répondants, les enseignants ne sont pas formés à la déficience visuelle. **63 % des répondants de 5 à 15 ans n'ont pas accès aux supports de cours adaptés à leur handicap en même temps que leurs camarades.**

En études supérieures, il n'y a **pas d'aménagement ou d'adaptation des cours pour la moitié des répondants, et pas d'aménagement des examens pour un tiers d'entre eux** malgré les obligations réglementaires. Au travail, **près de la moitié seulement des répondants qui ont demandé un aménagement de poste considère qu'il correspond à leur besoin.**

73 % des répondants pratiquent un sport au moins une fois par semaine, essentiellement la marche et la randonnée (72 %) et, dans une moindre mesure, la natation, le vélo ou la danse (20 %). Les sports d'équipe sont très peu cités (1 % pour les femmes et 4 % pour les hommes). **Les principaux obstacles à la pratique du sport et de la culture sont les difficultés d'accès** : transport, accessibilité du quartier, des matériels et aménagements intérieurs, manque d'accompagnement formé au handicap visuel.

Le manque de recours aux dispositifs existants de la part des personnes déficientes visuelles, tout particulièrement celles qui sont malvoyantes moyennes, semblent également être un obstacle à leur participation sociale. Cela n'est pas sans interroger sur la crainte de non-acceptation et le risque de non-reconnaissance des compétences ressenties par les personnes malvoyantes moyennes.

Dans le secondaire, 91 % des répondants n'ont pas utilisé les dispositifs d'accompagnement pour la recherche de stage alors que seuls 41 % des répondants en ont trouvé un sans difficulté. En études supérieures, un quart des répondants dont l'établissement disposait d'un pôle handicap ne s'y sont pas fait connaître. 26 % des répondants en poste n'ont pas parlé de leur déficience visuelle dans leur entreprise afin de bénéficier de dispositifs de soutien ou d'adaptation de poste. De même, pour la pratique du sport, la peur de ne pas être capable et l'embarras avec le coach ou les autres participants sont des freins fréquemment cités. Ces éléments confirment la nécessité d'un travail qui reste important à mener sur la représentation de la déficience visuelle dans l'opinion publique et d'un travail d'appui et de soutien indispensables pour les personnes.

La déficience visuelle est liée à l'avancée en âge pour un répondant sur six.

26 % des répondants de 60 ans et plus sont déficients visuels de naissance, 18 % le sont devenus entre 40 et 59 ans et 20 % après 60 ans. **Ils maîtrisent peu le braille, les aides techniques informatiques ou les outils techniques à la mobilité par rapport aux autres tranches d'âge.** Moins de 50 % des personnes de 65 ans et plus utilisent Internet. Elles sont 15 % à utiliser les réseaux sociaux et moins de 5 % à accéder aux services publics par Internet.

Elles se sentent plus limitées par leur déficience visuelle pour la pratique d'activités culturelles et intellectuelles. Et pour y accéder, elles ont bien plus souvent recours aux associations que les répondants plus jeunes. Malgré leur souhait, 19 % des 60 ans et plus n'ont pas accès aux actualités sur la déficience visuelle. 38 % des 60 ans et plus ne se déplacent jamais seuls en transport (15 % dans les autres tranches d'âge).

Les répondants dont la déficience visuelle est survenue à partir de 65 ans sont moins de 10 % à être formés à la locomotion (c'est-à-dire à avoir appris à se déplacer en sécurité, avec un maximum d'autonomie et d'aisance).

Mais ce que révèle l'étude concernant cette tranche d'âge, c'est que **50 % des répondants de plus de 60 ans n'ont pas de prise en charge proposée.** Quand elle est présente, elle est réalisée essentiellement par les cabinets en libéral (27 %), dans une bien moindre mesure à l'hôpital (16 %), dans un centre de rééducation pour déficient visuel (15 %), ou en service d'accompagnement (SAVS – accompagnement à la vie sociale –, SAMSAH – accompagnement médico-social pour adultes handicapés) pour moins de 4 %. **Pourtant près des trois quarts des répondants de tous âges ont le sentiment que la prise en charge a permis d'être autonome.**

Les
personnes
de plus de
60 ans

Ce bref aperçu révèle un vécu des personnes déficientes visuelles jusque-là mal connu. Il donne des pistes de réflexion sur les améliorations possibles pour répondre à leurs besoins et assurer leur place dans notre société. Surtout quand on sait que plusieurs millions de Français sont concernés directement (1 700 000) ou indirectement (familles, professionnels) par la déficience visuelle et que la part des personnes de 65 ans et plus sera de 28 % en France en 2050.



OBJECTIFS

- Mieux connaître les personnes déficientes visuelles et identifier leurs difficultés
- Mieux cibler les aides en fonction de leurs différents profils

Une enquête participative qui associe les personnes concernées avec les chercheurs

PROFILS DES RÉPONDANTS



1865



55%

Femmes

45%

Hommes

Malvoyants moyens

30%

Aveugles

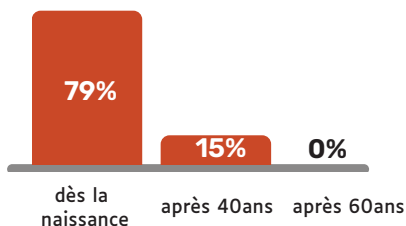
46%

Malvoyants sévères

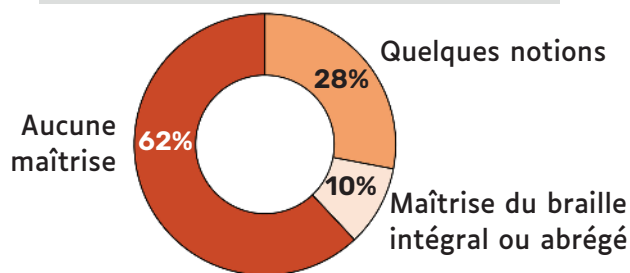
24%

La maîtrise du braille, du numérique et des déplacements

Maîtrise du braille en fonction de l'âge d'apparition de la déficience visuelle



Degré de la maîtrise du braille



Maîtrise du braille en fonction du niveau d'étude



Obstacles à l'emploi

Inaccessibilité des annonces en ligne

Outils et logiciels non adaptés

Difficultés pour postuler



Vote des personnes déficientes visuelles :

2/3 ont besoin d'être accompagnées

AD))) L'audiodescription est utilisée par...



58% des **16 - 59 ans**



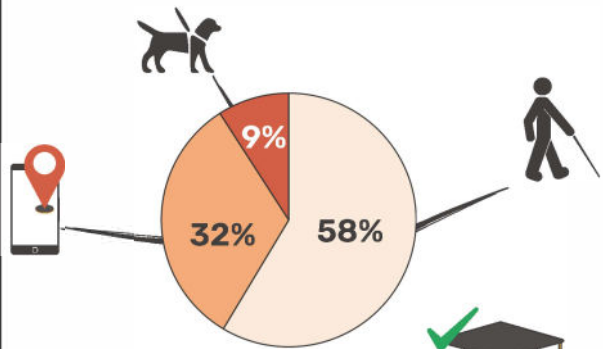
53% des **plus de 60 ans**



60%

des répondants préfèrent avoir un contact humain dans le cadre de leurs **démarches administratives**

Aides à la mobilité pour les personnes déficientes visuelles :



AUCUNE pour
59%
des répondants **malvoyants**



53% : déplacements autonomes



55% : déplacements sur certains trajets uniquement

46% : déplacements toujours accompagnés

Les difficultés principales pour la participation sociale des personnes déficientes visuelles

Parmi les 5 à 15 ans :



63% des répondants n'ont **pas accès aux supports** de cours adaptés à leur handicap en même temps que leurs camarades

Études supérieures

Aucun aménagement ou adaptation des cours : 50%

Aucun aménagement ou adaptation des examens (malgré les obligations réglementaires) : 1/3

Aucune utilisation des dispositifs d'accompagnement pour rechercher un stage : **91%**

1/4 des répondants dont l'établissement disposait d'un pôle handicap ne s'y sont pas fait connaître

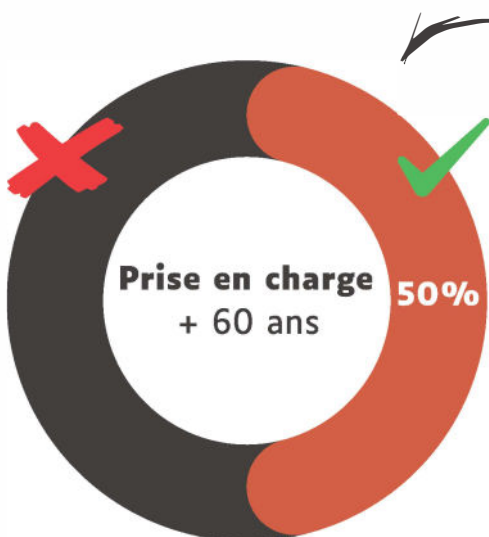


EMPLOI

Candidature : 1/4 n'indiquent jamais leur déficience visuelle

En poste : 26% n'ont pas parlé de leur déficience visuelle dans leur entreprise

Les personnes déficientes visuelles de plus de 60 ans



27%

Cabinet libéral

16%

Hôpital

15%

Centre rééducation pour déficient visuel

-de 4%

SAVS

-de 4%

SAMSAH

SAVS : service d'accompagnement à la vie sociale

SAMSAH : services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés



Résultats complets disponibles
en téléchargement sur le site de
l'étude Homère

Contact presse : Ana PEREIRA
Tél : 01 44 42 91 96 / Port : 06 10 58 61 62